

Intervention de M. le Secrétaire General

Troisième Sommet Ibéroaméricain sur les Migrations et les Droits de l'Homme

Mexique

3 / 4 septembre 2019

8 minutes

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un réel plaisir que je prends part, aujourd'hui, au Troisième Sommet Ibéroaméricain sur les Migrations et les Droits de l'Homme et je tiens à remercier chaleureusement nos hôtes : la Fédération Ibéroaméricaine de l'Ombudsman, le Réseau sur les Migrants et la Traite des Êtres Humains et la Commission Nationale des Droits de l'Homme du Mexique, avec laquelle nous sommes liés par des relations solides de coopération.

La tenue de ce sommet consacre le désir commun d'insuffler une nouvelle dynamique à nos efforts, sur tous les plans, dans le cadre d'une action coordonnée et efficace face à des défis à la fois conséquents et complexes, et surtout continuer à instaurer une coopération universelle dans un esprit de responsabilité partagée.

Pour moi, c'est un moment d'une portée exceptionnelle et une opportunité pour vous réitérer un message primordial du CNDH, à savoir l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'Homme.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

On est tous ici, car convaincus de l'importance et la complexité de la question migratoire. Il s'agit, sans aucun doute, d'une question posant des défis caractérisés non seulement par un aspect humain, mais également par des aspects culturels, politiques et socio-économiques. Dans ce contexte, il est de notre devoir d'aiguiser la prise de conscience sur ces défis et d'œuvrer à la promotion, à la protection et au respect des droits de l'Homme de tous les migrants, selon une approche plaçant le migrant au centre des politiques migratoires et de la gouvernance.

Je tiens à rappeler que les droits des migrants sont énoncés, de manière précise ou générale, dans divers instruments internationaux et il est de notre responsabilité à tous de traiter de la

problématique migratoire d'une manière humaniste, inclusive et responsable, en s'attaquant aux causes profondes de ce phénomène tout en résistant au discours incitant à la haine envers les migrants.

Il est toutefois regrettable de constater que les crises migratoires continuent de créer des remparts entre les États, bloquant par conséquent les solutions conçues pour résoudre les crises des réfugiés. Alors que les défis auxquels nous devons tous faire face transcendent de plus en plus les frontières et appellent à l'adoption d'approches concertées et pluridimensionnelles, la portée des réponses proposées semblent se heurter aux murs des préoccupations nationales des uns et des autres.

Excellences, Mesdames, Messieurs

Permettez moi tout d'abord de vous présenter le Conseil National des Droits de l'Homme du Royaume du Maroc: une institution nationale pluraliste et indépendante, traitant de toutes les questions relatives à la défense et à la protection des Droits de l'Homme et des Libertés. Accrédité depuis 1999 au statut « A » auprès de l'Alliance globale des INDH (GANHRI), le CNDH contribue au renforcement du système des Droits de l'Homme et œuvre à sa protection, sa promotion et son développement dans le respect de l'universalité et de l'indivisibilité desdits droits.

Le Conseil effectue, dans le cadre de l'exercice de ses missions, des visites aux lieux de détention et aux établissements pénitentiaires, ainsi qu'aux centres de protection de l'enfance et de la réinsertion, aux établissements de protection sociale, centres hospitaliers spécialisés et aux lieux de rétention des étrangers en situation irrégulière.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez, fondamentalement, les migrations humaines sont bénéfiques tant aux pays de départ qu'aux pays de destination. Mais partout, les Etats mettent en place des politiques de contrôle de la mobilité humaine, qui génèrent une réduction de l'émigration régulière certes, mais qui n'adressent pas les possibles problèmes dont peuvent souffrir les migrants irréguliers.

Permettez-moi, simplement et très rapidement de rappeler qu'au Maroc, qui est historiquement un pays d'émigration, de transit et de destination, le contexte migratoire a été marqué depuis la fin 2013 par la mise en œuvre d'une politique migratoire radicalement nouvelle basée sur une approche globale, humaniste et respectueuse des droits humains.

Ainsi, prenant acte qu'il est lui-même devenu un pays d'installation durable, le Maroc a entrepris en 2013, une nouvelle politique migratoire, suite au rapport du CNDH « Étrangers et Droits de l'Homme au Maroc : pour une Politique d'Asile et d'Immigration radicalement nouvelle », qui a permis d'ériger la question migratoire en tant que priorité de l'Agenda Politique au Maroc.

Dans ce cadre, deux opérations de régularisation exceptionnelle des migrants illégaux ont eu lieu en 2014 et en 2017, permettant la régularisation d'environ 50 000 migrants selon des critères précis. Mais les femmes et les enfants ont été régularisés sans condition.

La première opération de régularisation du Statut des Étrangers en situation irrégulière a permis la régularisation de la situation administrative de 23.649 étrangers, de 116 nationalités différentes, autorisés à travailler sans être soumis à la règle de préférence nationale et bénéficiant de facilités pour l'accès à certains services publics et de programmes spécifiques visant à soutenir leur intégration dans la société marocaine. À la fin 2017, la deuxième opération exceptionnelle a permis la régularisation de près de 26.000 étrangers de 112 nationalités différentes.

Je tiens à rappeler, dans ce cadre, qu'une loi de lutte contre la traite humaine a été adoptée par le Parlement marocain, et une « Commission nationale » a été officiellement lancée. Une autre loi sur l'asile a été adoptée par le gouvernement. Le CNDH a publié un rapport sur la première loi et a transmis récemment ses critiques sur la loi concernant l'asile et fait partie des membres du mécanisme national de référencement des victimes de la traite des êtres humains (MNR), traitant des aspects liés à l'identification et à la protection desdites victimes.

Je tiens à rappeler également l'adoption de la Constitution de 2011 a constitué une avancée majeure des droits des étrangers au Maroc, qui a également ratifié un ensemble de textes internationaux et régionaux concernant les droits des étrangers. Dans ce sens, il est fort regrettable de constater que la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille demeure non ratifiée par les pays du nord.

D'ailleurs, prenant acte que la question migratoire est fondamentalement sud-sud, le Maroc a plaidé pour la mise en place d'une vision partagée au niveau du Continent africain. Dans ce cadre, Sa Majesté le Roi a été désigné comme leader de l'Union africaine sur cette problématique et a transmis à l'UA une proposition de feuille de route qui a été adoptée par la suite. Cette feuille de route propose une action des pays africains sur trois niveaux :

- Au niveau national par l'adoption d'une politique humaniste qui prend acte des nouvelles réalités migratoires ;
- Au niveau des communautés économiques régionales ;
- Au niveau du continent dans son ensemble avec notamment deux objectifs : négocier ensemble et agir pour une politique africaine commune.

Dans la même perspective, cette feuille de route prévoit la mise en place d'un observatoire africain de l'immigration afin de pallier au déficit d'études académiques sur l'immigration en Afrique, dont l'accord de siège a été signé en juillet 2018.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Le CNDH, qui demeure au niveau national, fermement engagé pour le renforcement de l'Etat de droit, notamment à travers la nouvelle vision stratégique **Protection, Promotion, Prévention** « Triple P », qui tient compte des nouvelles réalités et des interactions opérantes dans la société marocaine, n'a pas manqué d'apporter régulièrement et activement son soutien aux processus et initiatives régionales, continentales et mondiales, en sa qualité de représentant africain au sein du groupe de réflexion autour de la question migratoire établi par la GANHRI.

Dans ce cadre, le CNDH a continuellement contribué aux discussions sur la base de son expérience en matière de migration et travaille également pour renforcer l'esprit et la tradition de solidarité régionale et de multilatéralisme en faveur de la promotion et de la protection des droits des migrants indépendamment de leur statut migratoire notamment au sein du Réseau des Institutions Nationales Africaines des Droits de l'Homme (RINADH).

Ce réseau, créé en 2005, reconnaît que le phénomène des migrations en Afrique est une dynamique démographique importante étroitement liée à des processus sociaux, économiques et politiques plus larges. Le RINADH vise à créer une compréhension africaine nouvelle, partagée et normalisée en matière de détention des migrants. En tant qu'organe de coordination des INDH africains. L'ambition de RINADH est de travailler et de soutenir la mise en place d'un mécanisme garantissant une évaluation adéquate des besoins de protection individuelle et un mécanisme indépendant de surveillance de la situation des centres de détention des migrants.

Le CNDH préside le Groupe de Travail sur la Migration au sein du RINADH. Ce groupe, qui représente cinq régions africaines : l'Afrique du Nord, l'Afrique du Sud, l'Afrique de l'Est, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale, vise à conférer un nouveau cadre, à orienter la réflexion et à promouvoir le dialogue sur la migration et les Droits de l'Homme, tout en poursuivant la dynamique des échanges, et en multipliant les échanges d'expériences et le dialogue entre les INDH, la société civile, les gouvernements et les autres acteurs, et ce, pour surmonter les obstacles et ancrer les valeurs universels.

D'importantes initiatives ont été adoptées pour servir ce dessein. Je tiens à mettre en exergue, dans ce sens, l'élaboration en cours, à l'instar de la FIO, d'un Plan d'Action pour la coordination interinstitutionnelle entre les membres du RINADH pour la protection des Droits de l'Homme dans les processus migratoires. Le CNDH a œuvré de concert avec les autres INDH de l'Afrique dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Pacte Mondial sur la Migration, adopté à Marrakech le mois de décembre 2018, afin de remédier et réduire les vulnérabilités dans la migration, prévenir et lutter contre la traite des êtres humains dans le contexte de la migration internationale.

Le CNDH prend part également à **l'initiative des villes africaines pour la migration de l'UNESCO** qui a pour objectif d'accompagner les autorités municipales du continent dans l'intégration de l'approche fondée sur les droits humains, et la lutte contre la discrimination et la xénophobie dans le traitement de la question de la migration.

Le CNDH est aussi engagé dans le projet Vivre ensemble sans discrimination : une approche basée sur les droits de l'Homme et le genre mis en œuvre par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale au Développement. L'objectif est de renforcer les instruments et les politiques publiques du Royaume visant à prévenir la discrimination envers la population migrante sur la base de la protection des droits humains, afin de promouvoir le « vivre ensemble ».

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Il est impératif pour nous tous de conjuguer nos efforts, compte tenu des responsabilités qui nous incombent de veiller au respect des droits. Je terminerai en insistant sur un point d'une importance extrême : la migration est un phénomène naturel qui constitue la solution et non pas le problème .

Il est grand temps que tout le monde adopte une perspective positive sur la question de la migration en mettant en avant la logique humaniste de responsabilité partagée et de solidarité. Il est nul doute que les profondes mutations internationales nous appellent à œuvrer davantage, avec un sens aigu de la responsabilité pour définir de nouveaux objectifs à même de renforcer une coopération plus ambitieuse et aux perspectives prometteuses.

Ce Sommet, qui traduit notre engagement permanent en faveur des principes universels des droits de l'Homme, nous permettra certainement d'apporter une touche nouvelle, plus singulière, où prime l'action et l'initiative.

Je vous remercie

Muchas gracias, muito obrigado.